

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et droits des usagers

ARRÊTE

Portant contenu du programme d'action du Plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) 2023-2026 de la région Bretagne

La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L.162-1-17, L. 162-30-2, L. 162-30-3, L.162-30-4 et D. 162-11 ;

Vu le décret n°2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé ;

Vu le décret du 1^{er} Février 2023 portant nomination de Madame Elise NOGUERA en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à compter du 13 février 2023 ;

Vu la décision du 13 février 2023 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Bretagne à Monsieur Malik LAHOUCINE ;

Vu l'avis favorable de la Commission régionale plénière de Gestion du risque du 27 juin 2023 ;

Vu la consultation de l'Instance Régionale d'Amélioration de la Pertinence des Soins (IRAPS) de la région Bretagne du 23 mai 2023 ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) pour la région Bretagne pour les années de 2023 à 2026 est arrêté.

Article 2 : Le PAPRAPS est consultable sur le site internet de l'ARS Bretagne

Article 3 : Le présent arrêté peut être contesté par voie de recours administratif (gracieux ou hiérarchique) ou par voie de recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur de la stratégie régionale en santé de l'Agence régionale de santé de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le

Pour la Directrice générale de l'ARS Bretagne,
le Directeur général adjoint

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Malik LAHOUCINE'.

Malik LAHOUCINE